

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

*Le jeudi onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick OUDOT, Maire de Geneuille.*

**PRESENTS** : Mmes BESSIA Sandrine - BOUTARD Sandrine - CHARLES Corinne - LOMONT Pascale - QUINART Mélanie - VERDANT Pierrette  
Messieurs BOURDENET Bernard - CUENOT Christophe - LIENARD Philippe - MOYSE Etienne-Marie - OUDOT Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mesdames BEZ Florence (procuration à Mme CHARLES Corinne)  
PANIZ Michèle (procuration à M. BOURNEDET Bernard)

**ABSENT** : Messieurs ORUS CATALAN Christophe et MOYSE Etienne-Marie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame BESSIA Sandrine

**Monsieur le Maire, après relecture de l'ordre du jour, demande à l'assemblée de bien vouloir accepter un point supplémentaire, concernant l'ouverture de crédits supplémentaires au BP.  
Le conseil municipal approuve.**

### **1. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) ET FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)**

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) co-piloté par l'Etat et le Département, permet de rassembler les partenaires et les initiatives, de coordonner des dispositifs et les procédures qui concourent à répondre aux enjeux du logement des personnes en difficultés.

Pour ce faire, deux outils de financement existent, pour lesquels une participation volontaire des collectivités locales est sollicitée dans le cadre d'une démarche de solidarité :

- le **F.S.L** (Fonds de Solidarité pour le Logement) permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement, notamment en cas d'impayés de loyer ou d'énergie.
- le **F.A.A.D** (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté) a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fonds est alimenté outre par la contribution du Département, par les contributions des communes et de leurs groupements, de la C.A.F, de la M.S.A, d'Action Logement services.

A titre d'information pour l'année 2024, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des présents de verser une contribution de :

- 0.61 € par habitant (1 309) pour le F.S.L, soit 798.49 €
- 0.30 € par habitant (1 309) pour le F.A.A.D, soit 392.70 €.

Pour l'année 2025, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de verser une contribution de :

- 0.61 € par habitant (1 291) pour le F.S.L, soit 787.51 €
- 0.30 € par habitant (1 291) pour le F.A.A.D, soit 387.30 €.

## **II. BUDGET 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire explique que les frais d'études d'un montant de 2 697.00 € réalisés en 2021 et 2022 concernant la réhabilitation du Relais du Lavoir et la création du Réseau de Chaleur doivent être rattachés aux travaux.

Afin d'y palier il y a lieu de voter des crédits supplémentaires pour effectuer ces opérations d'ordre :

Dépenses Investissement 2 697.00 € montant à prélever sur le compte 2031/20 « frais d'études »  
Recettes Investissement 2 697.00 € montant à prélever sur le compte 10226 « taxe aménagement »

| Compte                            | Désignation                    | Montant      |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------|
| <b>Dépenses</b>                   |                                |              |
| 2031/20                           | Frais d'études                 | - 2 697.00 € |
| 2313/041 Opérations Patrimoniales | Construction                   | + 2 589.00 € |
| 2315/041 Opérations Patrimoniales | Install.mat et outillage techn | + 108.00 €   |
| <b>Recettes</b>                   |                                |              |
| 10226/10                          | Taxe d'aménagement             | 2 697.00 €   |
| 2031/041 Opérations Patrimoniales | Frais d'études                 | + 2 697.00 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour, autorise le Maire à effectuer ces mouvements de crédits.

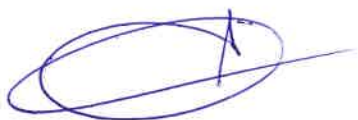
## **EXPOSÉS, QUESTIONS DIVERSES**

Sécurité du village :

- Route des papetiers : test avec deux écluses
- Rue devant le Mont : aménagement en étude
- Etude d'un ralentisseur Rue Lyautey
- Contrôle de l'APAVE : petits travaux à effectuer suite à la visite de l'APAVE

la séance est levée à 20 h 56

BESSIA Sandrine



BEZ Florence

PO



BOUTARD Sandrine



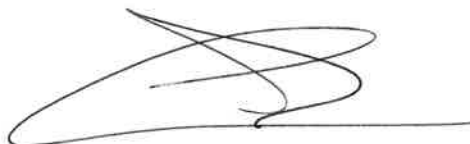
BOURDENET Bernard



CHARLES Corinne



CUENOT Christophe



LIENARD Philippe



LOMONT Pascale



MOYSE Etienne Marie

ORUS-CATALAN Christophe

LOUDOT Patrick



PANIZ Michèle

PO 

QUINART Mélanie



VERDANT Pierrette

